



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-14797>

Département(s) de publication : **13, 31, 59, 69, 75**

Annonce n° **24-14797**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ministère de l'Intérieur - Secrétariat général -DEPAFI/ SAILMI

Type de Numéro national d'indentification : SIREN

N° National d'identification : 11000201100044

Ville : Paris Cedex

Code postal : 75800

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 13, 31, 59, 69, 75

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Identifiant interne de la consultation : BPM052065

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Antenne Achats PTS

Adresse mail du contact : Sailmi-antenne-achat-pts@interieur.gouv.fr

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Une déclaration sur l'honneur du candidat, signée par une personne (nommément désignée) ayant capacité à engager l'opérateur économique, au sens de l'article L2142-1 du code de la commande publique, pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-10 dudit code, notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail. Le document « lettre de candidature », imprimé DC1 joint, peut être utilisé
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** - Une déclaration concernant le chiffre d'affaires hors taxes global et dans le domaine d'activité faisant l'objet de l'accord-cadre, portant sur les trois derniers exercices disponibles. Le document « déclaration du candidat », imprimé DC2 joint, peut être utilisé. Les sociétés de création récentes sont

autorisées à prouver leur capacité économique par tout autre moyen, notamment une déclaration appropriée de banque ou la preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents.

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - Une liste des principales livraisons/prestations effectuées au cours des trois dernières années, en rapport avec l'objet de l'accord-cadre, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé des fournitures et/ou services. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou à défaut par une déclaration de l'opérateur économique, - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années, - Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public. Le document « déclaration du candidat », imprimé DC2 joint, peut être utilisé. À défaut de références, le candidat est autorisé à présenter tout moyen de preuve de sa capacité technique et professionnelle qu'il juge pertinent au regard de l'objet de l'accord-cadre.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 18/03/2024 à 14:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Ministère de l'Intérieur : autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales.

Critères d'attribution : Selon l'article R.2152-7 du code de la commande publique, l'offre économique la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères pondérés : Technique 60% Prix 40% L'ensemble des exigences du CCTP, hors exigences « notées » mentionnées dans le CRT, doivent être considérées comme impératives. Les offres qui ne répondent pas aux exigences impératives ne seront pas analysées et ne seront pas notées. Elles seront déclarées non conformes et rejetées. - Métrologie (50 pts) : o Nombre de mesures pour déterminer la justesse, l'excentration et la fidélité o Incertitudes relatives o Possibilité pour le SNPS de choisir les poids utilisés pour la métrologie o Lisibilité des certificats, constats et autres documents associés o Délais d'envoi des certificats, constats et autres documents associés - Description et méthodologie de la maintenance préventive (30 pts) o Liste des opérations réalisées pour la maintenance préventive - Description et méthodologie de la maintenance curative (20pts) o Modalités de prise en charge des demandes d'interventions o Délai d'intervention o Capacité de prêt d'équipements en cas d'immobilisation de plus de 48 heures o Modalité d'application de la garantie (notamment durée complémentaire proposée) L'évaluation technique est réalisée par les services du SNPS au vu des documents et du cadre de réponse technique remis par le soumissionnaire à l'appui de son offre.

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : 2023PTS - Maintenance et la métrologie des balances de laboratoires du SNPS

Code CPV principal - Descripteur principal : 38000000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le présent accord-cadre a pour objet la maintenance préventive, la maintenance curative et la métrologie des balances utilisées par les laboratoires du SNPS accrédités selon la norme NF ISO/CEI 17025 pour certaines de leurs activités d'essais. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de vingt-quatre (24) mois, à compter de sa date de notification. Il peut être ensuite reconduit tacitement deux (2) fois pour une nouvelle durée de douze (12) mois, sauf décision contraire du RPA ou de son représentant notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception deux (2) mois avant la date d'échéance. Le montant maximal de l'accord-cadre est de 142 999 euro(s)

HT. Postes 1 à 6: -Vérification, Maintenance préventive et métrologie COFRAC ou non COFRAC -
Maintenance préventive et métrologie COFRAC ou non COFRAC - Métrologie COFRAC ou non
COFRAC Poste 7 - Maintenance curative

Lieu principal d'exécution du marché : Lille, Lyon, Marseille, Paris, Toulouse

Durée du marché (en mois) : 48

Valeur estimée (H.T.) : 122000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Lorsqu'il est fait mention d'une prestation « COFRAC ou équivalent », il s'agit d'une prestation réalisée par un laboratoire d'étalonnage signataire des accords de reconnaissance EA ou ILAC, ou par un laboratoire national de métrologie du domaine, signataire de l'arrangement de reconnaissance mutuelle du Comité International des Poids et Mesures. Les prestations attendues sont décrites dans le CCAP et le CCTP. Le soumissionnaire est invité à bien lire le détail des prestations attendues afin de répondre aux exigences du présent accord-cadre.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/02/2024